



SIDEC DU JURA
Direction Administration Générale et
Finances

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

SIDEC - Acquisitions, location de
véhicules légers de tourisme,
utilitaires ainsi que la maintenance
préventive et curative

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°	24S0008
Date limite de remise des candidatures de la procédure SAD	14/10 /2030. à 12 heures
Date Maximum de remise de candidature pour répondre au 1^{er} marché spécifique	14/10/2024
Procédure de passation	Appel d'offres restreint dans le cadre d'un SAD
	(Article R2124-2 2° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Direction Administration Générale et Finances
Représentant : Gilbert BLONDEAU Le Président
Adresse : SIDEC DU JURA
1 RUE MAURICE CHEVASSU
39000 LONS LE SAUNIER
Site internet : <http://www.sidec-jura.fr>
SIRET : 25390109400016

La personne en charge du dossier est : BAILLARD Laurence Coordinatrice commande publique

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **SIDEC - Acquisitions, location de véhicules légers de tourisme, utilitaires ainsi que la maintenance préventive et curative**

Le SIDEC souhaite faire l'acquisition et/ou la location de véhicules de tourisme et de petits utilitaires pour les besoins de ses services pour les 6 prochaines années.

La procédure d'achat choisie est celle du système d'acquisition dynamique, qui sera exécuté par la passation de marchés spécifiques sous forme d'accords-cadres à bon de commande, en procédure d'appel d'offre restreint permettant d'adapter au fur et mesure les besoins aux produits disponibles chez les fournisseurs référencés. Les montants maximums seront précisés dans les marchés spécifiques, dans la limite du montant maximum validé par la délibération du conseil syndical N° 2294 du 27 janvier 2024, et pour une durée de 6 ans.

Selon les marchés spécifiques, les attributions pourront être multiple.

Code CPV	Libellé CPV
34110000-1	Voitures particulières
34144900-7	Véhicules électriques
34144700-5	Véhicules utilitaires
60170000-0	Location de véhicules de transport de personnes avec chauffeur
50100000-6	Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes
PA01-7	Location

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	SIDEC - Acquisitions, location de véhicules légers de tourisme, utilitaires ainsi que la maintenance préventive et curative
	Acheteur	SIDEC DU JURA
	Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum multi-attributaires de fournitures
	Structure	4 lots
	Lieu d'exécution	SIDEC - 1 rue Maurice Chevassu - 39000 LONS LE SAUNIER
	Durée	72 mois - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
	Variation des prix	Fermes



■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 4 lots. **Les montants maximums seront précisés dans les marchés spécifiques**, dans la limite du montant maximum validé par la délibération du conseil syndical N0 2294 du 27 janvier 2024 soit 720 000 € HT, et pour une durée de 6 ans:

Type	Objet, délai
Lot 1	Lot n°1 - Acquisition et maintenance de véhicules légers de tourisme - 72 mois. (CPV 34100000-8 : Véhicules à moteur)
Lot 2	Lot n°2 - Acquisition et maintenance de véhicules utilitaires - 72 mois. (CPV 34144700-5 : Véhicules utilitaires)
Lot 3	Lot n°3 - Location et maintenance de véhicules légers de tourisme - 72 mois. (CPV PA01-7 : Location - 50100000-6 : Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes - 34100000-8 : Véhicules à moteur) PA01-7 : Location
Lot 4	Lot n°4 - Location et maintenance de véhicules utilitaires - 72 mois. (CPV 50100000-6 : Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes - 34144700-5 : Véhicules utilitaires - PA01-7 : Location)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres restreint (Article R2124-2 2° - Code de la commande publique).

■ Dossier de candidature

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- (DC1) Lettre de candidature : Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou équivalent). Ce document renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par les membres du groupement, est adressé à l'acheteur. En cas d'allotissement, il peut être commun à plusieurs lots. Il permet à l'acheteur d'identifier le candidat qui se présente seul ou le groupement d'entreprises candidat. Il contient la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus aux articles L 2141-1 et suivants et L 2141-7 et suivants du code de la commande publique
- (DC2) Déclaration du candidat : "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" (DC2 ou équivalent). Ce document est renseigné par le candidat individuel ou par chaque membre du groupement le cas échéant. En cas d'allotissement, il doit être fourni pour chacun des lots de la consultation. Il apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Il permet également de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques suffisantes pour l'exécution du marché.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://sis-marches.marches-publics.info/>.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://sis-marches.marches-publics.info/>.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les marchés spécifiques :

Variante autorisée	Descriptif
Proposition d'un modèle similaire économe	Type de solution : Alternative à la solution de base

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://sis-marches.marches-publics.info/>.

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
(DC1) Lettre de candidature	<i>Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou équivalent). Ce document renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par les membres du groupement, est adressé à l'acheteur. En cas d'allotissement, il peut être commun à plusieurs lots. Il permet à l'acheteur d'identifier le candidat qui se présente seul ou le groupement d'entreprises candidat. Il contient la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus aux articles L 2141-1 et suivants et L 2141-7 et suivants du code de la commande publique</i>
(DC2) Déclaration du candidat	<i>"Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" (DC2 ou équivalent). Ce document est renseigné par le candidat individuel ou par chaque membre du groupement le cas échéant. En cas d'allotissement, il doit être fourni pour chacun des lots de la consultation. Il apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Il permet également de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques suffisantes pour l'exécution du marché.</i>
Capacité économique et financière	
Capacité technique et professionnelle	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES

■ Critères de sélection :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Les candidats indiquent le ou les lots pour lesquels ils candidatent.

Conformément à l'article R.2162-46 du code de la commande publique, le nombre de candidats admis dans le système n'est pas limité. Les candidatures sont analysées en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous :

Aptitude : le candidat doit être inscrit au registre du commerce et des sociétés (le cas échéant)

Capacités économiques et financières : chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public ;

Capacités professionnelles et techniques : effectifs moyens annuels du candidat. Le candidat fournira une **fiche standard** de proposition de véhicule intégrant les caractéristiques du véhicule proposé comprenant les critères écologiques, le prix, la maintenance. Le candidat décrira son organisation quant à la livraison des véhicules, la maintenance, l'entretien pour le site du SIEDEC du JURA à Lons-Le-Saunier.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier sa capacité financière, l'un des documents demandés, il pourra prouver sa capacité par tout autre document permettant d'en attester de manière équivalente.

Au regard de ces critères de sélection, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'exclure une candidature ne disposant pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution des prestations décrites dans le système.

Admission dans le système d'acquisition dynamique

Le Pouvoir Adjudicateur se prononce sur l'admission d'une candidature dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, délai porté à 15 jours ouvrables si des compléments de candidature sont demandés au candidat.

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur peut prolonger le délai d'évaluation des candidatures reçues au lancement du système, pour une durée maximum de 2 mois, sous réserve que l'invitation à remettre une offre pour le premier marché spécifique n'ait pas encore été envoyée.

À tout moment au cours de la période de validité du système, et au moins une fois par an, le Pouvoir Adjudicateur peut demander aux candidats admis dans le système d'actualiser leur dossier de candidature (mise à jour des attestations d'assurances, des certificats sociaux et fiscaux...) dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la demande.

Le candidat non admis ou exclus du système en est informé par courrier motivé via AWS.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://sis-marches.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON
Téléphone : 03 81 82 60 00
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr
Télécopie : 03 81 82 60 01
Site internet : besancon.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@sidec-jura.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)